M. de Hesse dont l'aide-major général est M. Dubois de Crancé, que vous pouvez regarder comme un franc jacobin.

M. d'Albignac commandera à Arles et M. Duchâtel à Avignon ; les troupes suisses et allemandes seront retirées, enfin nous obtiendrons tout ce que vous pouvez désirer, car le ministre nous a fortement déclaré qu'il connaissait l'état de contre-révolution d'Arles et d'Avignon, et qu'il voulait le faire cesser en n'appelant à la tête des troupes que des commandants patriotes.

Il nous a ensuite présenté une lettre écrite par M. Revol, commandant de l'artillerie à Toulon, qui se plaint de la visite faite par la municipalité de Marseille dans le parc de l'artillerie au champ Major, et de ce que les batteries sont gardées par des hommes à votre solde. M. Barbaroux, qui sait tous les soins que vous avez pris pour la conservation des batteries, a prouvé au ministre que sur ce dernier objet il ne vous était dû que des éloges. Il a observé, sur le premier, que M. Coiney ayant calomnié la municipalité sur une prétendue visite de l'arsenal, rien ne constatait encore que M. Revol fût plus vrai que ce commandant, mais que sur le tout les précautions ou les craintes de la municipalité étaient légitimées par la position du département et l'état bien constaté de contre-révolution dans les villes d'Arles et d'Avignon. M. de Grave avait senti tout cela, aussi n'avait-il pas voulu lire cette lettre à l'Assemblée nationale, ni même au conseil du Roi ; il nous a dit qu'il ferait cesser toutes vos sollicitudes par la nomination des commandants les plus patriotes, qu'il espérait alors que la loi ne trouverait aucun obstacle dans son exécution. Nous lui en avons fait la promesse, parce que nous connaissons les sentiments qui nous animent ; ainsi s'arrangeront toutes les affaires, lorsque les ministres seront patriotes et justes.

Nous ne cesserons, Messieurs, de veiller aux intérêts communs des trois villes et de tout le département, heureux si nous pouvons être utiles à notre pays et nous rendre dignes de votre confiance.

Signé : les députés extraordinaires réunis des villes de Marseille, d'Avignon et d'Arles.

Paris, le 26 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

M. Clavière est ministre des contributions publiques, et j'ose me promettre de terminer dans toute la semaine l'affaire si importante de l'emprunt de Gênes.

Je vous ai écrit, sous la date du 24, avec MM. les députés des patriotes avignonnais et arlésiens, pour vous rendre compte de nos

démarches auprès des ministres, tendant à leur faire accélérer l'exécution des décrets rendus par l'Assemblée nationale contre la ville d'Arles. J'ajouterai quelques observations particulières sur ce qui concerne l'artillerie et les prétendues infractions aux lois dont les officiers artilleurs accusent la municipalité de Marseille.

D'abord, je parlerai des batteries. Ce que vous avez fait jusqu'à présent pour leur conservation, leur sûreté, leur réparation, était indiqué par des raisons d'intérêt public trop pressantes pour qu'on puisse se permettre aucune critique à cet égard.

Ceux qui dans les jours orageux de la Révolution, et lorsque nos côtes étaient menacées, les ont mises à leurs frais et par des soins infatigables dans un état respectable de défense, ceux-là ont des droits à la reconnaissance publique.

Je n'ai point oublié que l'estimable M. Pascal a succombé sous ce travail ; je suis prêt à répondre à tous vos détracteurs.

Mais il reste toujours une question à examiner. Vous convient-il de salarier toujours les gardiens des batteries, lorsque cette dépense est de sa nature à la charge du Gouvernement?

La loi vous autorise-t-elle à nommer les gardiens?

Sur la première question, je dis que non-seulement vous ne devez pas salarier les gardiens des batteries, mais que vous êtes en droit de répéter tous les salaires que vous avez payés, les réparations d'affûts, transport de canons et autres dépenses faites pour l'armement des batteries ; ainsi, Messieurs, je vous engage à m'en faire passer le compte, qui n'est peut-être pas à dédaigner, car sous M. Pascal on avait beaucoup travaillé aux batteries, et je ferai mes efforts pour vous en obtenir le remboursement du ministre.

Quant à la seconde question, je crois que les gardiens des batteries sont des places civiles à la nomination des municipalités. Il faut en effet distinguer les artilleurs des gardiens : les uns sont pour la défense contre les ennemis, les autres pour la sûreté contre les malveillants.

Veuillez me dire ce que vous pensez à cet égard ; suivant votre réponse je traiterai la question avec plus de soin.

Une autre idée vient me frapper. J'ai lu quelque part que les batteries étaient autrefois défendues par des canons aux armes de Marseille. On dit que le Gouvernement les a changés, mais cet échange n'influe en rien sur le droit de propriété, et si le fait est exact, ce que je vous prie de faire vérifier dans vos archives, vous êtes très-certainement propriétaires des canons placés aux batteries de la côte, lesquels sont la représentation de ceux qui vous ont été enlevés.

Je sais bien que la loi veut que tout poste militaire soit sous la main du Gouvernement, mais une loi plus sacrée, la déclaration

directoire, parce que la commune de Marseille ne doit pas connaître dans cette administration tel ou tel membre, mais seulement ses actes. Cependant, pour concilier avec mon devoir ce que je devais à une attestation délivrée sans doute après une mûre délibération, je me suis déterminé à jeter une note dans mon mémoire, que le premier courrier m'apportera.

Les dernières lettres que j'ai reçues de Marseille m'ont appris la conduite de M. Loys, et j'en ai été douloureusement affecté, parce que, je vous l'avoue, je ne le croyais pas capable, après avoir dénoncé son frère à l'Assemblée nationale, d'aller jouer le rôle de protéger sa fuite lorsque la loi le frappait. Ce n'est pas le collègue de M. Loys qui doit ajouter à l'opinion qui, sans doute, pèse sur lui, et permettez-moi, en le plaignant d'avoir eu tort, de ne l'attribuer qu'à une organisation trop susceptible.

J'avais fait à M. Loys les fonds nécessaires pour son voyage, que j'aurais pu regarder comme utile s'il s'était borné à se rendre à Nîmes dans un moment où les circonstances étaient alarmantes ; il en est résulté un déficit qui m'a obligé de recourir encore à MM. Rilliet. Mais n'imaginez pas, Messieurs, que j'ai dépensé tout ce que j'ai reçu. J'ai trouvé dans ce pays les braves, les intéressants députés des patriotes monediers d'Arles, abandonnés de leurs commettants, que l'horrible maire d'Arles avait fait jeter dans des cachots, et l'amitié a cru devoir venir à leur secours.

Ces sommes me seront remboursées, et quoique par les quinze mille [1] livres que MM. Rilliet m'ont encore remises sur un mandat de M. Dominique Audibert, apparaisse que notre députation a déjà compté à la commune quatre mille deux cents livres, il n'en est rien, et je me flatte que vous serez satisfaits du compte de mes dépenses lorsque je vous le présenterai.

Les expressions honorables de vos lettres sont l'encouragement de mes travaux.

Agréez ma sensible reconnaissance pour l'attention que vous avez bien voulu avoir pour ma mère ; c'était parler à mon cœur, et ce cœur, Messieurs, vous est entièrement dévoué.

Permettez-moi de vous prier de communiquer les nouvelles de ma lettre aux amis de la constitution ; depuis quelque temps je ne leur écris pas, entraîné par le cours des affaires, et ces bons amis peuvent se plaindre de mon silence. *Signé :* B.

P. S. Les papiers que M. Bernard réclame sont dans mes mains. J'en ferai usage.

[1] *Mille*, sans doute par erreur du copiste, au lieu de *cents*.

Paris, le 3 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Le sieur Jaubert, procureur général syndic, s'est présenté à la barre hier au soir. Son discours ne signifiait rien ; il rejetait la faute sur les fonctionnaires civils. J'aurai soin de prouver que c'est aussi la sienne. La réponse du président fut encore : *l'Assemblée nationale examinera votre conduite, elle vous permet de vous retirer.* Je me rendis de suite au Comité de liquidation, et je parvins à faire nommer pour rapporteur de l'affaire de cênes M. Laustalot, très-bon jacobin et mon ami. Vous pouvez compter sur la plus prompte expédition.

Je vous adresse un exemplaire de quelques pièces relatives à l'affaire d'Arles, qu'Antonelle a fait imprimer et qu'on distribue aujourd'hui pour préparer les esprits à la secousse que j'ai envie de leur donner. Je m'occupe sans retard de ce qui est relatif à la dette de notre ville et à l'entrepôt du commerce. *Signé :* B.

Paris, le 7 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Nous vous adressons quelques exemplaires de deux écrits composés dans les mêmes intentions ; s'ils sont utiles au complément de la cause que vous avez si généreusement défendue et gagnée, nous n'aurons pas à regretter de les avoir publiés.

Nous sommes. *Signé :* Barbaroux et Antonelle [1].

Marseille, le 7 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Le zèle et le patriotisme que Messieurs les commissaires de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, et Messieurs les officiers municipaux de Marseille, députés dans l'expédition vers Arles, ont témoignés pour assurer le triomphe de la loi, ne nous laissent aucun doute sur leur exactitude à vous instruire régulièrement du résultat de leurs démarches ; mais nous croyons les seconder en vous communiquant de notre côté tout ce qui parvient à

[1] Cet Antonelle, dont il est souvent question, est celui qui, juré au Tribunal révolutionnaire, envoya à la mort les vingt-deux Girondins.

notre connaissance pour vous mettre toujours plus à même de servir la chose publique.

Nous vous adressons en conséquence la copie en forme d'une lettre que ces commissaires et officiers municipaux nous ont écrite le 4 de ce mois, avec celle d'une note qui y était jointe relative à des armes et munitions de guerre trouvées dans Arles et expédiées légalement pour Marseille.

Messieurs les commissaires civils à Avignon, et autres commissaires de divers départements réunis, écrivirent à M. d'Hilaire, commandant général des légions marseillaises, lorsqu'il était en marche pour se rendre à Arles. L'objet de leur lettre, en termes fort diffus et ambigus, était pourtant de lui laisser entrevoir qu'ils doutaient de la légalité de ses opérations, et sans s'expliquer d'une manière précise, on prévoyait dans leurs expressions la crainte que leur inspirait le patriotisme énergique de Marseille.

La réponse du commandant général est celle d'un vrai citoyen soldat; nous vous la transcrivons ici parce qu'elle est digne d'être lue à l'Assemblée nationale.

« Je marche, Messieurs, au nom de la loi et en vertu de réquisi-» tions qui me sont faites par des autorités constituées. Je suis fâché » de ne pouvoir pas vous donner de plus amples éclaircissements » sur les demandes que vous me faites dans la lettre que vous » avez pris la peine de m'écrire.

» *Signé :* le commandant général, etc. »

C'est avec peine que nous avons vu, dans les papiers publics, l'espèce d'adresse que les susdits commissaires de divers départements réunis ont envoyée aux législateurs, relativement au décret d'amnistie sur les crimes que la révolution a occasionnés à Avignon, mais nous pensons que ces sortes de déclarations ne servent qu'à faire connaître les différents degrés de patriotisme, et qu'elles ne fixent pas autrement l'attention de l'Assemblée nationale.

M. Cahyer de Gerville, ex-ministre, a ajouté aux diverses injustices qu'il a exercées contre Marseille, celle d'en calomnier la municipalité auprès de Messieurs les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône sur une prétendue vexation faite à la directrice des postes aux lettres, en arrêtant arbitrairement le cours de ses expéditions. Il nous est facile d'éclairer le ministre actuel sur la régularité de nos opérations à ce relatives, mais n'ayant pas le temps aujourd'hui de faire transcrire dans nos bureaux les pièces nécessaires, nous vous prions de vouloir bien prévenir cet agent du pouvoir exécutif que nous lui démontrerons sans peine, que la municipalité de Marseille ne connaît que l'obéissance aux décrets de

l'Assemblée nationale dans tous les objets quelconques de son administration.

Nous vous saluons, Messieurs, bien cordialement.

Paris, le 8 avril 1792, l'an IV^e^ de la liberté.

Messieurs,

M. André de Marseille, que j'ai trouvé hier chez le brave Granet, m'ayant offert obligeamment de se charger de toutes mes commissions, je lui remets une liasse de mes anciens et nouveaux mémoires que je consacre aux officiers municipaux et aux membres du conseil général de la commune. Tous mes vœux tendent à la réussite de toutes les affaires dont vous avez bien voulu me charger, et après celle-là je n'en forme pas d'autres que de mériter toujours votre confiance. *Signé :* B.

Paris, le 10 avril 1792, l'an IV^e^ de la liberté.

J'allais vous écrire lorsque j'ai reçu par le courrier votre lettre du 4 avril et les pièces y jointes, formant un paquet qui m'a coûté 4 liv. 14 s., parce qu'il n'avait pas été mis de seconde enveloppe à l'adresse des députés. Je m'empresse, Messieurs, de répondre à cette lettre.

Je ne puis avoir qu'une opinion avec vous sur le compte des ministres. C'est de laisser au temps et à leurs actions le soin d'éclairer ce qu'ils valent, et de ne pas trop se confier à eux, tout jacobins qu'ils sont. La première fois que je vis le sieur Cahyer de Gerville, je me dis : c'est un honnête homme; et lendemain je fus forcé de dire précisément le contraire. Cette première école m'a mis en garde contre tout mouvement de mon âme. Je n'applaudirai les ministres que lorsqu'ils auront bien servi la cause de la liberté.

Mais j'ai dû vous raconter en historien ce qui s'était passé entre M. de Grave, ministre de la guerre, et les députations réunies de Marseille, d'Avignon et d'Arles ; depuis, nous n'avons pas eu lieu de compter sur la bonne opinion qu'il nous avait donnée. Hier nous l'avons encore vu, MM. Moyse Bayle, Rovère, Duprat et moi ; il nous a dit qu'il venait d'expédier l'ordre de rétablir M. de Barbantane, en arrêtant la convocation du jury. Nous lui fîmes lire la lettre de M. Coiney à la municipalité d'Arles. Il nous répondit qu'il allait le rappeler de Toulon, mais qu'il allait encore lui donner sa retraite, pour qu'il ne commandât jamais plus. Il ajouta que tous les

des droits de l'homme, veut aussi que nul ne puisse être privé de sa propriété sans une juste et préalable indemnité.

Il faut donc qu'on vous paye préalablement vos canons, ou que du moins on ne chicane pas tant sur ceux que vous avez enlevés des forts dans les premiers jours de la Révolution ; ceux-là, comme les armes que vous y avez prises, sont la conquête de la liberté, aucune puissance n'a le droit de vous les enlever.

Reste à examiner le fait relatif à la visite du parc ; les circonstances où se trouvait le département justifient cette visite. Le ministre l'a senti, et on ne reviendra pas, je pense, sur cet objet ; mais n'y a-t-il pas une question plus importante à examiner ? n'avez-vous aucun droit sur ce parc d'artillerie et sur les objets qu'il renferme ? Vous avez trente-deux bataillons dans la ville ou dans le territoire ; au terme de la loi, chaque bataillon doit avoir deux canons : en avez-vous à Marseille soixante-quatre pièces ? Je ne le crois pas ; il est donc juste que le Gouvernement vous en fournisse, et c'est dans le parc d'artillerie que vous devez être autorisés à les prendre. Je sais aussi que vous en avez acheté quelques pièces, et dans le système que je viens d'exposer, vous devez être remboursés de cette dépense.

Voilà bien des objets sur lesquels j'ai besoin que vous me donniez les plus exactes et les plus détaillées instructions ; je les ferai valoir de mon mieux, mais surtout obligez-moi de me les renvoyer sans retard, car la marche de vos affaires principales est dans ce moment très-rapide, et dès qu'elles seront terminées, je vole à mon poste, où m'appelle le devoir et le besoin de mon cœur.

J'avais oublié de vous marquer que sur le désarmement du régiment d'Ernest et sur son rappel par les cantons helvétiques, l'Assemblée nationale a passé à l'ordre du jour, ce qui est une nouvelle victoire. Je vous salue, Messieurs.

P. S. Je joins ici la copie de la lettre écrite à M. Roland, ministre de l'intérieur. *Signé :* B.

(Cette copie manque, aussi bien que celle dont il est parlé plus bas.)

Paris, le 31 mars 1792, l'an IV^e^ de la liberté.

Messieurs,

Je m'empresse de vous adresser une méchante copie de la pétition que j'ai lue à la barre de l'Assemblée nationale, sur l'affaire de Gênes. M. Lemontey, qui présidait, m'a dit que toutes les demandes des Marseillais, qui avaient si bien servi la révolution, ne pouvaient être entendues qu'avec intérêt.

On a renvoyé au comité de liquidation. Députés, ministres, tous s'intéresseront à faire réussir cette affaire. Pardonnez mon griffonnage. C'est la seconde nuit que je passe au travail pour faire partir, demain dimanche, un mémoire sur les attentats des commissaires civils, municipalité d'Arles ; c'est le coup de mort que je leur porte. Il est temps que ces contre-révolutionnaires soient punis.

Je vous salue. *Signé :* B.

Paris, le 2 avril 1792, l'an IV^e^ de la liberté.

Messieurs,

Hier dimanche, 1^er^ avril, MM. Archier, Perrin, Payan, de la Coste et Bayle, membres du directoire du département des Bouches-du-Rhône, parurent à la barre. Ils prononcèrent chacun à leur tour et dans le même ordre où je viens d'écrire leurs noms, une justification plus ou moins faible, à l'exception de M. Bayle, qui parla en homme sans reproche, et ils rejetèrent sur Villardy, sur Imbert et sur les autres membres du directoire, les attentats reprochés à cette administration. M. Lemontey, président, leur répondit en ces termes : l'Assemblée nationale pèsera dans sa sagesse votre conduite, elle vous permet de vous retirer.

Villardy, Jaubert, Verdet et les autres membres du directoire du département ont fait défaut, et aucun administrateur d'Arles n'a comparu ; Verdet est cependant à Paris. Mais on dit publiquement que son esprit a chancelé, et l'on cite des faits qui le confirment. Hier il était dans les couloirs de l'Assemblée nationale en uniforme avec deux épaulettes, et traversé d'un énorme sabre de hussard. Il y a peu de jours qu'il se présenta à la messe du Roi ; il força la sentinelle en disant qu'il était le second fonctionnaire public du royaume, et qu'il pouvait bien entrer dans les lieux où se trouvait le premier fonctionnaire. Je plains cet homme, parce que le malheur, lors même qu'il est mérité, afflige toujours une âme sensible ; mais je ne puis cependant me défendre de regarder avec mépris ces administrateurs si forts pour faire le mal, et qui n'ont même pas la force de supporter l'idée de la peine qu'ils ont encourue. Les attestations que les amis de la constitution ont délivrées aux membres du directoire qui ont comparu hier à la barre m'ont mis dans un singulier embarras. Poursuivrai-je toujours collectivement les membres du directoire du département ? — Ne poursuivrai-je que ceux qui semblent abandonnés à la justice de l'Assemblée nationale ?

Ma détermination a été de poursuivre toujours collectivement le